

Désignation des représentants du CA au
Conseil des Etudiants.

Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Délibération 2023/07/CA-123

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 65 ;

Vu la candidature reçue ;

Considérant que 3 sièges sont à pourvoir ;

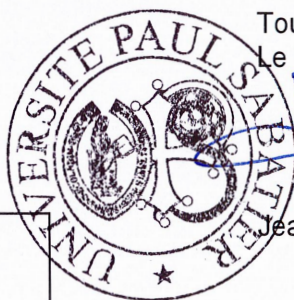
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DÉSIGNE le représentant étudiant suivant pour siéger au Conseil des Etudiants :

- **Monsieur Charles CORTINAT**
- **1 siège vacant**
- **1 siège vacant**

Toulouse, le 3 juillet 2023

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

11 juillet 2023.....

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0